



ATTESTATION A2 VERS A

La formation 7h permis A2 vers permis A permet aux titulaires du permis de conduire A2 depuis au moins deux ans d'accéder au permis A et conduire une moto avec ou sans side-car d'une puissance supérieure à 35 kW !

Remarque :

- *La formation peut être suivie dans un délai de trois mois avant la date d'anniversaire des deux ans d'obtention de la catégorie A2 du permis de conduire.*
- *Depuis le 15 avril 2016, la puissance des motos n'est pas limitée si celles-ci sont équipées d'ABS. Dans le cas contraire, la puissance est limitée à 73,6 kW.*
- *Vous pouvez choisir de **passer tous les permis de la catégorie A sur véhicule à changement de vitesse MANUELLE ou AUTOMATIQUE**. Tout permis passé sur un véhicule automatique vous restreint à conduire uniquement un véhicule automatique (code 78). La seule manière de lever cette restriction est une régularisation.*

DEROULEMENT DE LA FORMATION :

- Une phase de sensibilisation au code de la route.
- Une phase d'enseignement hors circulation sur piste privée (de 3 heures).
- Une phase de conduite sur les voies ouvertes à la circulation publique (4 heures).

EQUIPEMENTS

OBLIGATOIRES	FACULTATIFS (conseillé)
<ul style="list-style-type: none">- Casque (taille adaptée conforme au règlement de Genève 22/05. Etiquette blanche homologuée ECE dispositifs réfléchissants. Les anciens casques homologues NF sont conformes.)- Gants norme NF/CE/EPI-renforts - fermeture poignets. Taille adaptée- Blouson moto résistant-manches longues.- Combinaison/Pantalon résistant.- Bottes/ Chaussures protégeant la malléole.	<ul style="list-style-type: none">- Casque type intégral.- Blouson + coque de protection (norme CE)- Pantalon + coque protection (norme CE)- Renfort dorsal (qualité sup. niveau 1 ou 2).- Bottes moto norme CE et EN 13634/02 ou EN 13634 2002).

L'équipement pour le confort : tour de cou, visière casque anti-buée (hiver), anti-éblouissement (été), un pantalon de pluie et des bouchons d'oreilles (longs trajets).

PRIX : 300 €